

ATELIER DE RECHERCHES DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN  
CHÂTEAU GAILLARD - 2, RUE NOÉ - YANNES

« KERARDEN ET KERLEGUEN VILLAGES DE SÉNÉ »  
ET « LES PATRONYMES SINAGOTS »  
PAR CAMILLE ROLLANDO



## KERARDEN ET KERLEGUEN VILLAGES DE SÉNÉ

Situés le long de la vicinale V.C. n° 3, en bordure de la rivière de Noyalo, à 1 km du passage de Saint-Armel, ces deux villages se présentent comme les sentinelles avancées de la presqu'île de Montsarrac. Perchés sur une élévation de terrain à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, leurs habitants ont une vue imprenable, à l'ouest, sur les îles du Golfe par-delà l'anse du Bil et au nord-est sur les anciens marais salants et le rivage de Noyalo.

En 1996, il s'est passé un événement important à Kerarden. On y fêtait le cent-cinquantenaire (sesquicentenaire diront les puristes) de la chapelle érigée en 1846 sur son territoire et connue sous le vocable de Notre Dame de Bon Voyage. Ce monument qui donne lieu à un pardon annuel a donc subi, le temps d'une journée, les feux de l'actualité et attiré l'attention sur ces modestes hameaux.

### KERARDEN AU COURS DES ÂGES

Mais commençons par le commencement. Le village de Kerarden a-t-il toujours existé ? Ce que l'on peut dire, c'est que nous trouvons des traces d'habitat qui remontent à l'occupation romaine, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. jusqu'au 5<sup>ème</sup> siècle après J.-C. Les romains ont en effet occupé toute l'Armorique durant ces cinq siècles. Ils ont construit des maisons sur tout le territoire de Séné et E. Rialan dans son ouvrage "*Découvertes archéologiques en Morbihan de 1886 à 1892*", signale entre autres :

..."A Kerleguen, dans le sol rocheux d'une cour, au milieu du village et devant la maison de Marie Jeanne Le Duc, "quelques fragments de *"tegulae"* et briques.

..."A l'entrée nord du village de Kerarden, présence de nombreux fragments de tuiles à rebord et briques, en particulier "devant la maison de M. Noblanc et celle, voisine, de M. Doriol. Il s'en trouve encore davantage à cent pas de là, devant la "maison de François Quester ainsi que dans les chemins du village. Tout ceci témoigne qu'il existait des habitations "romaines sur ces emplacements.

..."Le même Quester, en labourant son champ appelé "*Overtin*", à plusieurs centaines de mètres du village, près d'un "marais, y a trouvé et ramené à la surface plusieurs fragments de tuiles à rebord et briques de même provenance. Ceci se "passait quelques années auparavant et il avait eu l'idée de les conserver."

Ce sont donc des preuves irréfutables qu'un village existait bien ici, aux premiers siècles de notre ère.

Les Romains utilisaient beaucoup la brique comme matériau de construction. La toiture de leurs maisons était constituée de deux types de tuiles :

"Les tuiles plates ou tegulae, ou tuiles à crochets qui ont un rebord saillant sur leurs longs côtés. L'extrémité inférieure de l'une s'emboîte en la recouvrant, dans l'extrémité supérieure de l'autre.

"Les tuiles courbes ou imbrices. On plaçait les tegulae rebord contre rebord et, pour éviter l'infiltration d'eau entre elles, on recouvrait les joints des tuiles courbes (imbrices) qui s'imbriquaient les unes dans les autres. Pour assurer plus de solidité à l'ensemble, un léger ciment reliait tegulae et imbrices. (cf.- illustrations page 3).

"Ces différentes tuiles avaient un poids énorme :

"- une tuile plate : 4,400 Kg ... une tuile courbe 1,870 Kg. Il fallait compter environ 80 Kg pour 1 m<sup>2</sup> de couverture. Le poids de la toiture exigeait donc de grosses poutres et limitait la surface des salles."

(Extrait : "*L'habitation romaine dans le Finistère*" - Musée de Quimper.)

Les tuiles portaient parfois la marque d'ouvriers (sigillés). Les tegulae trouvées à Kerarden avaient encore le crochet caractéristique de leur utilisation.

Beaucoup plus tard à la période moyenâgeuse, Kerarden deviendra une terre acquise en 1575 par afféagement du domaine royal et qui donnera naissance à la maison de Kerarden avec sa métairie noble. On sait aussi qu'en 1742, elle appartenait au sieur Dunedoz.

A la même époque, Kerleguen était également une terre noble qui appartenait à Melle Loissel.

## DÉMOGRAPHIE ET CONTEXTE SOCIAL

Entre 1675 et 1691, on comptabilise à Séné 798 naissances pour 275 familles. Kerarden se place en 4<sup>ème</sup> position à égalité avec le bourg, avec 63 naissances, après, dans l'ordre : Cadouarn, Moustérian et Montsarrac. Dans le même temps à Kerleguen on totalise 13 naissances pour 5 familles. A cette époque la mortalité infantile est très élevée. Les causes en sont multiples : manque d'hygiène, malnutrition, hérédité (alcoolisme des parents), maladies infectieuses, épidémies etc.

Le manque d'hygiène est également un cas de mortalité chez la femme en couches. Les accouchements sont toujours à très haut risque. A Kerarden, le 25 octobre 1670, Guillemette Benoît épouse de Jan Le Ridant, charpentier de marine, âgée de 30 ans, décède 12 jours après l'accouchement de jumelles.

En 1691 on évalue la population de Séné à 1 292 habitants. En 1780 Ogée l'évalue à 1 500. En 1744, le nombre de naissances à Kerarden est de 6, ce qui classe le village après Cadouarn à (9) et Moustérian à (9).

## LES TUILES ROMAINES

Fig. 1

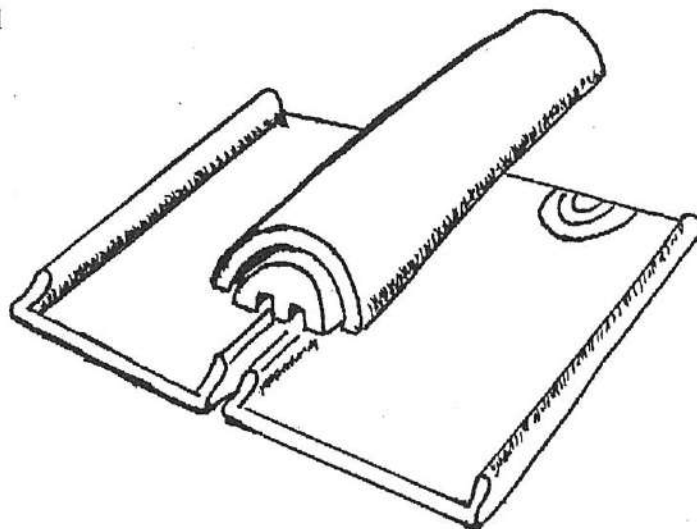
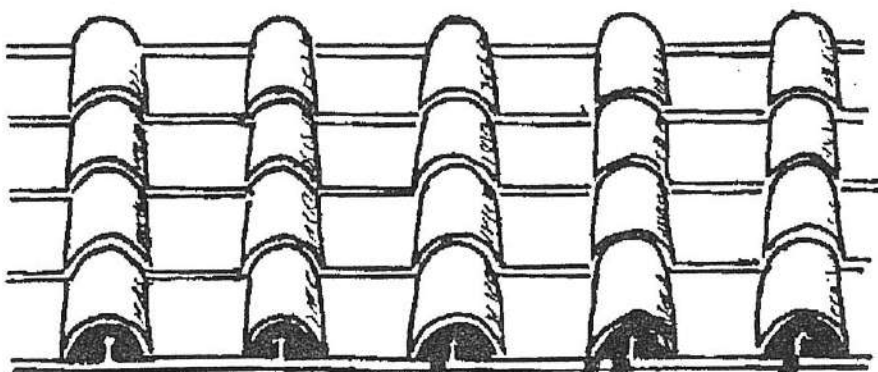


Fig. 2



De 1752 à 1791 inclus, la situation démographique a évolué. Kerarden se situe en 5<sup>ème</sup> position avec 160 naissances, soit par décade 37-31-42-50. Dans le même temps on observe à Kerleguen 43 naissances ; par décade 11-6-16-10. En tête, on trouve maintenant le bourg avec 270 naissances, Montsarrac avec 246, Moustérian avec 217 et Cadouarn avec 216.

Au recensement de 1841 on compte :

- A Kerleguen : - 10 maisons pour 10 ménages et 58 individus,
- A Kerarden : - 42 maisons pour 42 ménages et 169 individus,

La population de Séné est alors de 2 742 habitants.

En 1886 Kerarden est en régression par rapport au recensement de 1841. On y compte 135 habitants et Séné 2 864.

En 1901, le village retrouve une population de 173 âmes pour 42 ménages et Séné 2 780, tandis que Kerleguen en compte 47.

En 1906 Kerarden et Kerleguen totalisaient ensemble 234 habitants pour 48 familles alors que la population globale de Séné, à la même époque, était de 2 860 pour 690 ménages.

J'ai pensé qu'il serait intéressant d'avoir la liste nominative des habitants de ces deux villages au début de ce siècle.

Voici donc cette liste où on lira, dans l'ordre : le numérotage des foyers, le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession.

#### KERARDEN - KERLEGUEN EN 1906

	Boche	Pierre Marie	1852	chef - (cultivateur)
	Cartron	Marie-Louise	1856	femme
	Boche	Félix	1882	enfant
	Boche	Eugénie	1884	enfant
	Boche	Louis Marie	1887	enfant
1	Boche	Joseph Marie	1889	enfant
	Boche	Vincent Marie	1891	enfant
	Boche	Eugène	1893	enfant
	Boche	Pierre	1896	enfant
	Le Fur	Mathurin	1883	domestique de ferme

2	Laudrin	Jacques	1854	chef - (cultivateur)
	Benoît	Marie Anna	1857	femme
	Laudrin	Angelina	1886	enfant
	Laudrin	Théodore	1888	enfant
	Laudrin	Marie Louise	1890	enfant
	Laudrin	Jean Marie	1892	enfant
	Laudrin	Louis	1895	enfant
	Chapon	Pierre	1896	berger
3	Richard	Vincent	1865	chef - (maçon)
	Le Derf	Louise	1865	femme
	Richard	Mathurin	1893	enfant
	Richard	Marie Célestine	1897	enfant
	Richard	Léontine	1901	enfant
	Richard	Vincent	1903	enfant
	Dréan	Ange	1905	petit-fils
4	Richard	Patern	1852	chef - (maçon)
	Quidna	Marie Louise	1857	femme
	Richard	Louis	1887	enfant - (domestique)
	Richard	Albert	1895	enfant
	Le Teuff	Louise	1893	bergère
5	Le Derf	Mathurin	1834	chef - (voiturier)
	Benoît	Perrine	1840	femme
	Le Derf	Louis	1879	enfant
	Le Derf	Emile	1882	enfant
	Le Dressay	Jean Marie	1890	petit-fils
6	Benoît	Mathurine	1846	journalière
7	Tiffon	Alexandre	1867	chef - (maçon)
	Richard	Perrine	1870	femme
	Tiffon	Valentine	1894	enfant
	Tiffon	Vincent	1896	enfant
	Tiffon	Louis	1899	enfant
	Tiffon	Henri	1902	enfant
	Tiffon	Pierre	1905	enfant
	Morio	Marie Ange	1836	belle-mère
8	Noblauc	Marie Louise	1839	chef - (journalière)
	Eveno	Jean Marie	1878	enfant
	Eveno	Marguerite	1882	enfant
	Candat	Anne Marie	1895	bergère
9	Richard	Pierre	1862	chef - (journalier)
	Le Franc	Marie Françoise	1860	femme
	Richard	Pierre	1903	enfant

10	Le Ray	Jean François	1850	chef - (paludier)
	Allanioux	Thérèse	1845	femme - (cultivatrice)
	Le Ray	Jean Marie	1879	enfant - (marin)
	Le Ray	Marie Thérèse	1883	enfant - (cultivatrice)
	Le Ray	Louis	1885	enfant - (paludier)
	Le Ray	Adrienne	1888	enfant - (cultivatrice)
	Le Ray	Jeanne	1893	enfant
	Le Ray	Marie Pascaline	1898	enfant
11	Le Derf	Jean Marie	1872	chef - (cabaretier)
	Guegan	Marie	1878	femme
	Le Derf	Germaine	1901	enfant
	Le Derf	Marie Anne	1904	enfant
12	Benoît	Michel	1846	chef
	Rouillard	Marie Louise	1847	femme
	Benoît	Julien	1883	enfant - (boulangier)
	Le Doriol	Pierre	1897	berger
13	Benoît	Eugène	1879	chef - (boulangier)
	Morio	Marie Anne	1881	femme - (boulangère)
	Benoît	Lucienne	1905	enfant
	Benoît	Marie	1906	enfant
	Le Gal	Louis	1876	ouvrier boulanger
	Malry	Marie	1879	domestique à gages
14	Le Gallic	Pierre	1874	chef - (cultivateur)
	Candal	Jeanne	1876	femme
	Le Gallic	Félix	1898	enfant
	Le Gallic	Marie Anne	1900	enfant
	Le Gallic	Eugène	1902	enfant
	Le Gallic	Louise	1904	enfant
	Le Gallic	Reine	1907	enfant
	Gragnic	Joseph	1878	domestique
	Le Doriol	Léonie	1890	domestique
Guevel	Jean Marie	1891	berger (enfant assisté)	
15	Danet	Marie Jeanne	1858	chef
	Danet	Jean Vincent	1820	père
	Le Digabel	Marie	1891	nièce
16	Le Derf	Louise	1837	chef
	Danet	Marie	1867	enfant - (repassouse)

17	Boquet	Guillaume	1848	chef - (marin)
	Richard	Elisabeth	1860	femme
18	Noblanc	Pierre	1833	chef - (marin pêcheur)
	Le Guen	Jeanne	1832	femme
	Noblanc	Louis	1872	enfant (maître au cabotage)
	Noblanc	Sylvestre	1875	enfant (maître au cabotage)
19	Cougoulic	Anne Marie	1870	chef - (couturière)
	Le Bras	Suzanne	1899	enfant
	Cougoulic	Armelle	1903	enfant - (nièce)
20	Le Guenan	François	1872	chef - (maçon)
	Cocard	Marie	1873	femme
	Le Guenan	René	1899	enfant
	Le Guenan	Eugénie	1901	enfant
	Le Guenan	Mathurin	1905	enfant
21	Le Doriol	Jean Marie	1849	chef - (marin)
	Le Bras	Jeanne	1851	femme
22	Le Doriol	Eugène	1888	enfant - (marin au long cours)
	Cocard	Marc	1836	chef - (marin pêcheur)
	Le Bras	Anne	1836	femme
23	Cocard	Ange	?	enfant
	Rouillard	Mathurin	1848	chef - (réparateur de parapluies)
24	Fichant	Perrine	1842	femme
	Noblanc	Julien	1859	chef - (marin)
	Noblanc	Marie Perrine	1860	femme
	Noblanc	Albert	1888	enfant
	Noblanc	Vincent	1890	enfant
	Noblanc	Louis	1892	enfant
	Noblanc	Marie	1894	enfant
Noblanc	Marcel	1901	enfant	
25	Marion	Alfred	1857	paludier
	Pierre	Mathurine	1857	femme - journalière
	Marion	Marie	1887	enfant
	Marion	Jean Marie	1890	enfant - mousse
	Marion	Jules	1893	enfant - mousse



26	Noblanc	Ange	1857	chef (maître au cabotage)
	Le Bras	Marie Louise	1866	femme
	Noblanc	Adrien	1889	enfant - (marin)
	Noblanc	Marie Louise	1891	enfant
	Noblanc	Evelina	1894	enfant
	Le Bras Danet	Pierre Mathurine	1840 1843	beau-père - (marin) belle-mère
27	Raud	Louise	1851	chef - (journalière)
	Gaboux	Ange	1893	berger
28	Cocard	Armel	1877	chef - (marin pêcheur)
	Landais	Anne Marie	1877	femme
29	Cocard	Vincent	1870	chef - (marin)
	Noblanc	Marie	1874	femme
	Cocard	Hortense	1901	enfant
	Cocard	Raymond	1902	enfant
	Cocard	Reine	1905	enfant
30	Noblanc	Louis	1851	chef - (marin)
	Le Roux	Jeanne	1853	femme
	Noblanc	Louis	1879	enfant - (marin)
	Noblanc	Constantin	1883	enfant - (marin)
	Noblanc	Théodore	1886	enfant - (marin)
	Noblanc	Marie	1889	enfant - (journalière)
	Noblanc Noblanc	Thérèse Jeanne	1891 1893	enfant enfant
31	Morio	Julienne	1846	chef
	Le Bras	Jean	1874	enfant - (marin)
	Le Bras	Joséphine	1880	enfant - (journalière)
	Le Bras	Pierre	1884	enfant - (marin)
	Le Bras	Armel	1887	enfant - (marin)
	Le Bras	Francine	1890	enfant
32	Le Roux	Perrine	1849	chef
33	Quester	François	1819	chef - (journalier)
	Guyodo	Marie	1824	femme - (journalière)
	Quester	Madeleine	1858	enfant - (ostréicultrice)
	Quester	Marie Anna	1868	enfant - (ostréicultrice)

34	Cocard	Pierre	1864	chef - (marin)
	Le Bras	Jeanne	1862	femme
	Cocard	Bernadette	1891	enfant
	Cocard	Ange	1893	enfant
	Cocard	Mathurin	1896	enfant
	Cocard	Joséphine	1898	enfant
35	Le Derf	Michel	1867	chef - (cultivateur)
	Le Gal	Marie	1875	femme
	Le Derf	Pierre	1901	enfant
	Le Derf	Maria	1902	enfant
	Mousset	Nicolas	1881	domestique de ferme
	Tual	Marie Françoise	1888	domestique de ferme
	Le Roux	Joseph	1898	berger (enfant assisté)
	Le Gal	Jean Marie	1841	oncle - (domestique)
36	Benoît	Pierre	1839	chef - (cultivateur)
	Le Guevel	Jeanne	1843	femme
	Benoît	Joseph	1877	enfant
	Le Guevel	Marie Anne	1842	belle-sœur
	Gane	Henri	1893	berger (enfant assisté)
	Bodevin	Louis	1895	berger
37	Martin	Louis	1864	chef - (marin)
	Le Bras	Marie	1863	femme
	Martin	Hyacinthe	1898	enfant
	Martin	Ferdinand	1901	enfant
	Martin	Angèle	1903	enfant
	Marion	Marie Perrine	1836	belle-mère
38	Le Gallic	Jean Marie	1863	chef - (cultivateur)
	Le Derf	Marie	1869	femme
	Le Gallic	Marie Vincente	1896	enfant
	Le Gallic	Marie Eugénie	1898	enfant
	Le Gallic	Angéline	1900	enfant
	Le Gallic	Gaston	1901	enfant
	Le Gallic	Marie Anne	1903	enfant
	Le Gallic	Blanche	1905	enfant
	Guillemot	Jeanne	1879	domestique
	Lacroix	Henri	1886	domestique
	Le Gal	Baptiste	1893	berger
39	Le Plat	Anne Marie	1835	chef
	Noblanç	Marie	1874	enfant - (couturière)
40	Quigna	Jacques	1846	chef - (marin pêcheur)
	Raud	Louise	1850	femme

41	Le Ray	Pierre	1861	chef - (maître maçon)
	Le Ray	Anne Marie	1891	enfant - (couturière)
	Le Ray	Marie	1894	enfant - (couturière)
42	Gargasson	Mathurin	1855	chef - (garde maritime)
	Buhé	Angélique	1861	femme
	Gargasson	Georges	1889	enfant
	Gargasson	Célestin	1891	enfant
	Gargasson	Mathurin	1894	enfant
	Gargasson	André	1903	enfant
43	Le Bras	Vincent	1843	chef - (marin pêcheur)
	Danet	Louise	1846	femme
	Morio	François	1879	enfant (parent) - (marin)
	Le Bras	Célestine	1882	journalière
44	Pierre	Marie	1880	chef - (journalière)
	Pierre	Marie Joséphine	1887	sœur
	Pierre	Alfred	1889	frère - (marin)
45	Cocard	Louis	1864	chef - (marin)
	Noblanc	Marie	1868	femme
	Cocard	Marie Vincente	1896	enfant
	Cocard	Adrien	1902	enfant
46	Liondre	Jean Louis	1872	chef - (marin)
	Le Braz	Françoise	1871	femme
	Liondre	François	1899	enfant
	Liondre	Léon	1903	enfant
	Liondre	Emile	1905	enfant
47	Benoît	Vincent	1857	chef - (marin)
	Le Ray	Mathurine	1858	femme
	Benoît	Marie	1884	enfant - (journalière)
	Benoît	Marie Joséphine	1888	enfant - (journalière)
	Benoît	Anne Marie	1892	enfant
	Benoît	Albertine	1895	enfant
48	Cocard	Julien	1870	chef - (marin)
	Danet	Marie	1870	femme
	Cocard	Alice	1900	enfant
	Cocard	Marie Céline	1903	enfant
	Noblanc	Françoise	1826	belle-mère

Dans cette liste, on relève :

- 1 boulanger,
- 1 cabaretier
- 3 couturières,
- 6 cultivateurs (chefs de famille),
- 1 garde maritime,
- 5 maçons,
- 27 marins,
- 3 paludiers,
- 1 repasseuse,
- 1 voiturier

On retrouve sensiblement le même échantillonnage de professions au cours des âges. Le premier boulanger recensé à Kerarden est Jean Marion, époux de Michelle Rolland en 1784. Dans ce recensement de 1906, on trouve Michel Benoît né en 1846, installé comme boulanger vers 1870. Son fils Eugène Benoît prend la suite au début du siècle et y restera jusqu'en 1926, date à laquelle il ira s'installer à Cariel. A noter qu'Eugène Benoît fut maire de Séné de 1945 à 1947.

Mais nous nous attarderons un peu plus sur les professions de pêcheurs, agriculteurs, et paludiers.

### LA VIE MARITIME

Tout au long du 18<sup>ème</sup> siècle Kerarden est un village mi-terrien, mi-marin. Un rapport de l'inspecteur général des Pêches, Le Masson du Parc, de 1728, nous indique quelles sortes de pêche étaient pratiquées ici :

... "Du village de Montsarrac, nous nous sommes rendus à Kerarden et nous étant transportés dans les maisons des pêcheurs "du lieu, nous n'y avons trouvé que des rets (filets) traversants de différents calibres, des dards ou foënes et des paniers à "clayes (casiers) à corlazos. Les rets traversants ont des pièces de 12 brasses de long, 2 brasses de profondeur ou hauteur "pour que le ret puisse faire une poche et une brasse au plus pour les bouts..."

"Chaque bateau, avec deux pêcheurs qui les montent, ont 4 pièces de ces filets dont chaque homme en fournit deux pour sa "part et il faut aussi 2 perches ou pieux pour chacune des pièces de filets, parce qu'elles sont tendues toutes séparément les "unes des autres.

"Les mailles de ces filets sont de 3 sortes (14, 13 ou 12 mm). C'est le plus petit maillage que nous avons trouvé jusqu'à "présent. En conséquence, les mailles devraient être augmentées jusqu'à 15 mm au moins, les pêcheurs des lieux précédents "en ayant plusieurs du double que ceux des pêcheurs de Séné. Les foënes et dards sont les mêmes que ceux des villages "précédents.

"...Après laquelle visite finie dans ce village de la paroisse de Séné, nous Commissaire Inspecteur des Pêches, accompagné "dudit sieur d'Espinay faisant fonction de Procureur du Roy..."

Un document rédigé le 13 décembre 1771 par Le Croisier, greffier de l'Amirauté de l'Evêché de Vannes et conforme aux "Rolles" donne les noms des maîtres de "bateaux pêcheurs" de la paroisse de Séné, parmi lesquels :

- Pour le village de K leguen (Kerleguen) : Vincent Doridor et Jullien Guenezan.

- Pour le village de K harden (Kerarden) : François Noublanc... Guillaume Lefranc fils de Vincent... Pierre Lefranc... Mathurin Lefranc... René Ruaud père (?)... Pierre Le Duc... Mathurin Marin... Guillaume Le May... André Peltier (?)... Louis Le Ridant... Michel Danet... Nicolas Douarin fils de Pierre.

En 1778 on constate une augmentation notable du nombre de pêcheurs. D'après les rôles de capitation c'est à Kerarden qu'on en recense le plus : 14 contre 2 à Langle, 7 à Canivarch, 11 à Cadouarn, 9 à Moustérian et 11 au passage Montsarrac.

En 1841, c'est-à-dire 63 ans plus tard, la population de Kerarden est de 169 habitants et l'ensemble de Séné de 2 742. On recense dans le village 10 propriétaires patrons pêcheurs. Ils ont des bateaux d'une jauge de un tonneau au maximum, de 4,5 à 5 m de long, une voile misaine au tiers, quelquefois un foc. Les chaloupes de Séné (sinagots) ne vont apparaître que 3 ans plus tard en 1844.

Voici la liste de ces 10 bateaux avec leur armement :

- L'Alouette : propriétaire Le Franc Pierre, né le 18 février 1789 à Séné, fils de Mathurin et Louise Le Douarin. Il est patron et a un mousse.

- Saint Jean : propriétaire Le Roch Guillaume, né le 29 octobre 1802 à Séné, fils de Guillaume et Hélène Le Franc. Il est patron et a un mousse.

- Saint Justin : propriétaire Le Franc Vincent, né le 18 novembre 1797 à Séné, fils de Jacques et Marie Doridor. Il est patron et a un mousse.

- Le Cerf : propriétaire Rolland Pierre, né le 16 avril 1791 à Séné, fils de Nicolas et Nicole Le Franc. Il est patron et a un mousse de 13 ans.

- La Marie : propriétaire Noblanc Vincent Pierre, né le 19 juillet 1795 à Séné, fils de Guillaume et Elisabeth Danet. Il est patron et a un mousse de 15 ans.

- Le Turbot : propriétaire Marion Joachim Anne, né le 17 février 1787 à Séné, fils de Jean et de Magdeleine Renard. Il est patron et a un mousse : Le Calonnec Vincent Marie (12 ans), fils de Jean et Marie Vincente Le Gouguec.

- La Marianne : propriétaire Pierre Marc, né le 7 août 1808 à Séné, père de 4 enfants. Il est patron et a un mousse : Le Franc Jean Baptiste (12 ans), fils de Jean et Olive Goualzec.

- La Bécasse : propriétaire Danet Joseph Vincent, né le 17 mars 1820, fils de Michel et Jeanne Roland. Il est patron et a un mousse : Landais Louis Désiré (15 ans), fils de Jean Marie et Marguerite Caudal, demeurant au Gouvert.

- Saint Crépin : propriétaire Le Doriol Guillaume, né le 23 mars 1791 à Séné, fils de Olivier et Marie Le Gregam. Il est patron et a un mousse : Le Derf Mathurin (11 ans), fils de Pierre et Françoise Le Ray de Michotte.

Un seul patron à Kerleguen :

- Saint Roch : propriétaire Le Ray Pierre, né le 26 août 1795 à Séné, fils de Guillaume et Marie Le Gallic. Il est patron et a un mousse, son fils âgé de 10 ans.

Le dernier bateau de pêche de Kerarden fut le sinagot "*Jean et Jeanne*", construit à Séné en 1905 pour le patron pêcheur Noblanc René. Il finit sa carrière échoué sur le rivage de la Garenne en Montsarrac. Par bonheur une équipe de jeunes bénévoles fonda une association de défense du patrimoine et grâce à leur opiniâtreté, un nouveau "*Jean et Jeanne*" vit le jour au chantier du Guip en 1990. Ce sinagot de la première génération d'une longueur de 8 m 20 navigue maintenant sur les eaux du golfe et est devenu le symbole de la commune.

### L'AGRICULTURE À KERARDEN ET KERLEGUEN

Dans ces deux villages l'activité agricole n'a rien à envier à l'activité maritime. Au recensement de 1906, on dénombre 6 cultivateurs chefs de famille exploitant 6 fermes. Ce sont :

- Pierre Benoît	son épouse	1 enfant et 3 employés,
- Pierre Boche	son épouse	7 enfants et 1 employé,
- Jacques Laudrin	son épouse	5 enfants et 1 berger,
- Michel Le Derf	son épouse	2 enfants et 4 employés,
- Jean Marie Le Gallic	son épouse	6 enfants et 3 employés,
- Pierre Le Gallic	son épouse	5 enfants et 3 employés.

Si l'on excepte quelques enfants en bas âge, compensés par un certain nombre de journaliers, cela fait une cinquantaine de personnes à travailler aux champs.

Les cultures pratiquées sont des cultures classiques propres aux terres de Séné, à savoir : les céréales (blé, avoine, orge et seigle), les choux-fleurs, choux de Bruxelles, pommes de terre, carottes, oignons, et, bien entendu, le fameux chou de Séné ou chou pomme.

A cette époque de début du siècle, il n'y avait évidemment pas les engins mécaniques d'aujourd'hui. C'était le cheval ou les bœufs couplés sous le joug qui tiraient les différents instruments aratoires (charrue, faucheuse, etc.).

- Le blé : le paysan préparait le terrain en creusant des sillons à la charrue. Il semait ensuite fin octobre, début novembre et moissonnait en août.

- L'avoine : on distinguait l'avoine d'hiver et de printemps.

- Le seigle : il était semé au printemps et moissonné, comme le blé, en août. Sa paille servait à confectionner les toits de chaume.

- L'orge : de même que l'avoine, était cultivée pour la nourriture des animaux.

Lorsque les céréales arrivaient à maturité, toutes les personnes disponibles dans le village ou alentour se rendaient aux champs. Blé et seigle étaient alors coupés à la faucille et mis en gerbes. Puis venait le temps des battages. Un entrepreneur professionnel se déplaçait de village en village et de ferme en ferme avec sa locomobile à vapeur et sa vanneuse tirées par un cheval et parfois par des bœufs. Une grande solidarité existait entre les fermiers du village et chacun avait à cœur d'aider son voisin.

- La pomme de terre : semée en avril, elle était récoltée en août et septembre.

- Le chou-fleur : avec les graines achetées à la coopérative, le paysan faisait ses semis vers la mi-avril. Repiqués au début de juillet, les choux-fleurs étaient récoltés en automne. Mais ici, on pratiquait également une deuxième variété appelée choux-fleurs de printemps.

- Les carottes : les graines, également, achetées étaient semées d'avril à juin.

- Les poireaux : semés en février/mars, la récolte s'étirait de juillet jusqu'au mois d'avril.

- Les oignons : semés fin février/début mars, ils sont récoltés fin juillet début août. On les laisse une journée sur le sol, bien à plat, pour les sécher. Ensuite débarrassés des impuretés et du gros de leurs feuilles, ils resteront sous le hangar ou dans des greniers bien ventilés. Ces oignons seront vendus, pour la plupart, à la foire aux oignons de Vannes qui a lieu tous les ans le lundi le plus proche du 18 octobre.

- Le chou : légume symbole du pays de Séné, si renommé dans la région que les Sinagots étaient souvent dénommés "*Penneu Kaul*" (têtes de choux). Ce chou est une variété de "*milan*" tardif qui demande des terres fortes et argileuses mais aussi très aérées. Le sol est retourné en décembre, bêché à nouveau en mai et 15 jours plus tard la graine du chou est semée à la volée.

Chaque paysan "*faisait*" ses propres graines, à partir de choux montés choisis, selon qu'il désirait un chou-pomme plus rond, plus aplati ou plus allongé. Mais qu'importe, il était toujours d'excellente qualité. Cette culture donnait lieu à un important trafic car il y avait une forte demande de la part des pays de l'Est pour la préparation de la choucroute... sans oublier les marchés locaux. Encore avant la guerre de 1939-1945, les cargaisons de choux partaient par charrettes vers la Roche-Bernard, Peillac, Redon, Saint-Jacut, etc.

A côté de ces terres destinées aux cultures, les fermiers se réservent quelques pâturages et herbages où vont paître les troupeaux. Les fermes sont de modeste importance, le cheptel aussi. Il se compose de vaches mais également de quelques cochons, moutons et volailles. Une partie du bétail est consommée sur place et les excédents vendus aux foires aux bestiaux annuelles de Saint-Laurent en septembre et du "*Champ de foire*" à Vannes en octobre. Le lait des vaches "*pie noire*" fournit un excellent beurre que les fermières de Kerarden-Kerleguen vont vendre au marché de Vannes, sous la "*halle aux grains*", chaque samedi, ainsi que volailles et œufs.



*Scène de Labour  
(photo Vincent Le Franc)*



*Vannes : un coin de la Foire aux oignons  
Femmes de Kerarden*



## L'INDUSTRIE DU SEL À SÉNÉ

### *KERARDEN ET KERLEGUEN AUX PREMIERS POSTES DANS CETTE AVENTURE*

Dans la liste du recensement de 1906 on relève les noms de trois paludiers en exercice : Jean François Le Ray, Louis Le Ray, Alfred Marion ; mais également d'autres noms originaires de la presqu'île Guérandaise : Chapon, Richard, Quidna, Le Gal, Danet, Landais, Le Roux, Lacroix. Ceci démontre bien les rapports étroits de ces deux villages avec le commerce du sel au 18<sup>ème</sup> siècle. Mais je pense que l'on peut remonter beaucoup plus loin dans l'Histoire.

### *LES FOURS A AUGETS DE L'EPOQUE GALLO-ROMAINE*

Nous avons vu que l'on avait trouvé de nombreux vestiges d'habitations romaines ici même. Par ailleurs, dès 1902, M. Quilgars signalait dans le bulletin de la Société Polymathique, la découverte d'augets dans le Morbihan et en particulier à Séné. En 1948, le Dr Le Pontois mettait à jour un four bien conservé, avec de beaux spécimens d'augets, dans les falaises de l'île du Peschit près de Montsarrac. Ce site est distant d'à peine 1 kilomètre, à vol d'oiseau de Kerarden.

### *QUEL A ETE L'USAGE DE CES AUGETS ?*

De nombreux documents nous permettent d'affirmer qu'il y a toujours relation entre les augets et la mer, car si on n'en a trouvé qu'au bord des rivages salés, ce n'est sûrement pas l'effet du hasard. Aucune trace à l'intérieur du pays, ni sur le bord des rivières. La plupart des spécialistes y ont vu là des salines primitives destinées à produire le sel par évaporation.

Dans les Annales de Bretagne de mars 1970, Bernard Edeine indique ce qu'il croit être la technique de fabrication du sel dans ces stations. Les augets servaient à faire évaporer la saumure. Quand l'évaporation avait atteint son maximum, on grattait le sel cristallisé dans les augets au moyen d'une cuillère. Plusieurs spécimens de ce type d'objet ont été trouvés sur le site de Moustérian par Yves Coppens et le Dr Lejards.

La datation des objets trouvés se situe entre le 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. et le 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. Mais certains spécialistes pensent que cette technique d'exploitation du sel pourrait remonter à l'âge du bronze. Pendant combien de temps a-t-elle été utilisée ? Difficile à dire, bien que Bernard Edeine pense qu'elle a dû perdurer pendant des siècles et peut-être coexister avec les premiers marais salants.

P. L. Gouletquer dans sa thèse sur les "*Briquetages armoricains*" nous explique :

"Le briquetage est l'ensemble des augets et fours à augets, c'est-à-dire des établissements de traitement du sel par la chaleur d'un foyer. Il comporte une ou plusieurs fosses, comprenant des structures de briques complexes et variables selon les régions, destinées à soutenir, au-dessus du foyer, des récipients ou moules à sel. Ces moules peuvent avoir diverses formes : augets, cornets, gobelets etc.

"L'auget est l'apanage des Vénètes. Il est tronc-prismatique, évasé ou profond, à bords parallèles ou à cornets. La fabrication des augets se fait à partir d'une feuille d'argile très fine dans laquelle on découpe le développement du volume désiré..."

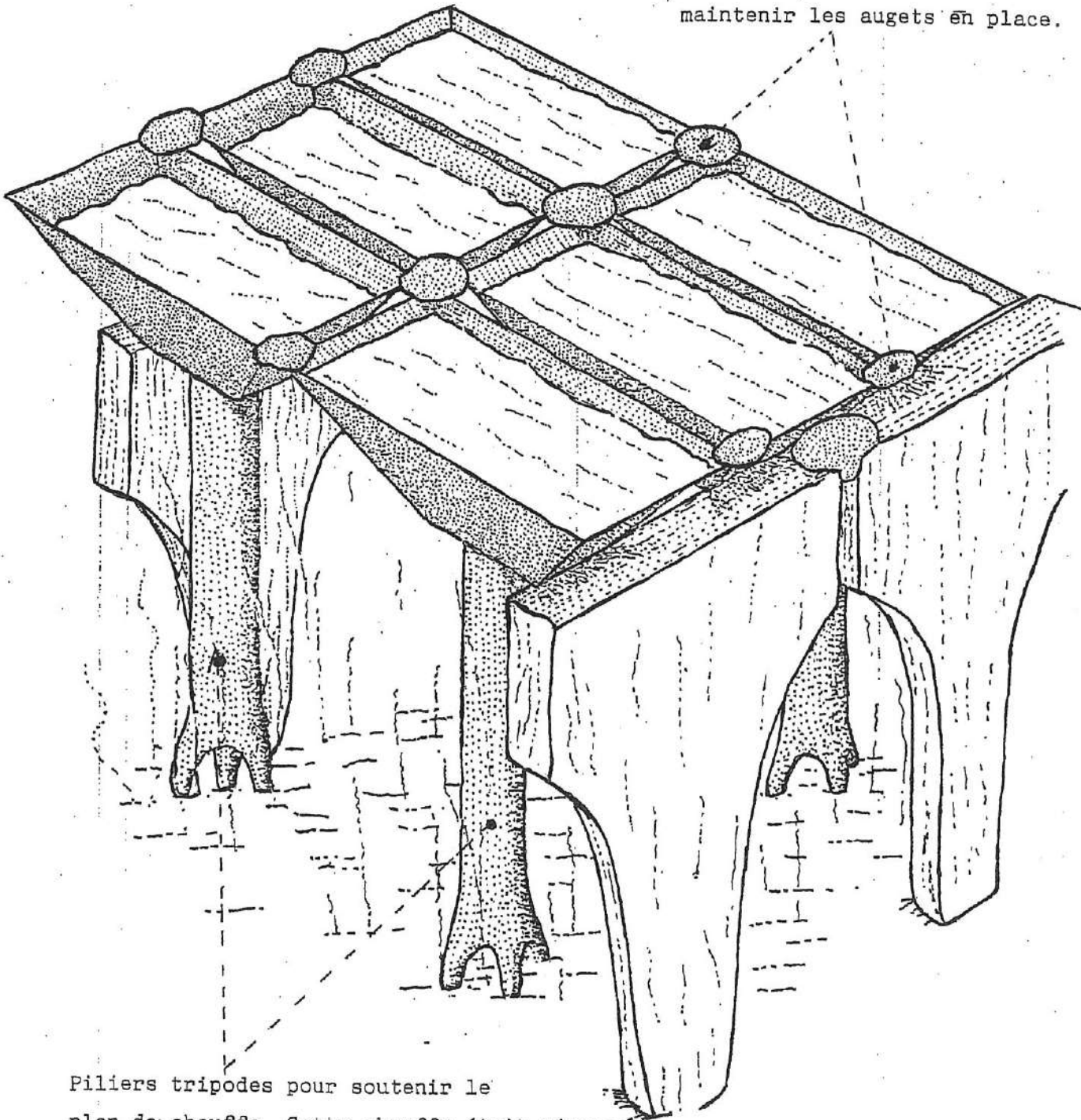
#### *LES FOURS A AUGETS DU PESCHIT*

En simplifiant, on peut dire que ce sont des grilles suspendues au-dessus de fosses creusées dans le sol et qui servent de foyers. Les bords de la fosse peuvent être consolidés par des pierres droites enduites d'argile.

Structures de briquetage pour le séchage du sel (Cf.- illustration page 18). Les piliers tripodes en "T" servaient à soutenir les barquettes ou augets pendant le séchage du sel. Ces piliers en "T" étaient dressés côte à côte et réunis par des boulettes d'argile.

Considérant la proximité du site du Peschit, on peut raisonnablement penser que les habitants de Montsarrac et Kerarden avaient déjà utilisé cette méthode d'exploitation aux premiers siècles de notre ère.

Bouchons d'argile pour  
maintenir les augets en place.



Piliers tripodes pour soutenir le  
plan de chauffe. Cette chauffe était nécessaire  
pour durcir le sel solidifié dans les  
augets, afin d'en faire des pains  
plus facilement transportables.

## LES MARAIS SALANTS DE SÉNÉ AU XVIII<sup>ème</sup> SIÈCLE

### *KERARDEN ET KERLEGUEN DANS LE CONTEXTE GENERAL*

C'est en 1720 que va débiter à Séné la grande aventure des marais salants. Cette nouvelle industrie va bouleverser, pour longtemps, les données économiques, sociales et démographiques de la région. Les marais vont être implantés depuis Dolan jusqu'à Montsarrac sur tout le littoral bordant la rivière de Noyal et, naturellement, les villages de Kerarden et Kerleguen seront parties prenantes, puisque jouxtant directement les terrains concernés.

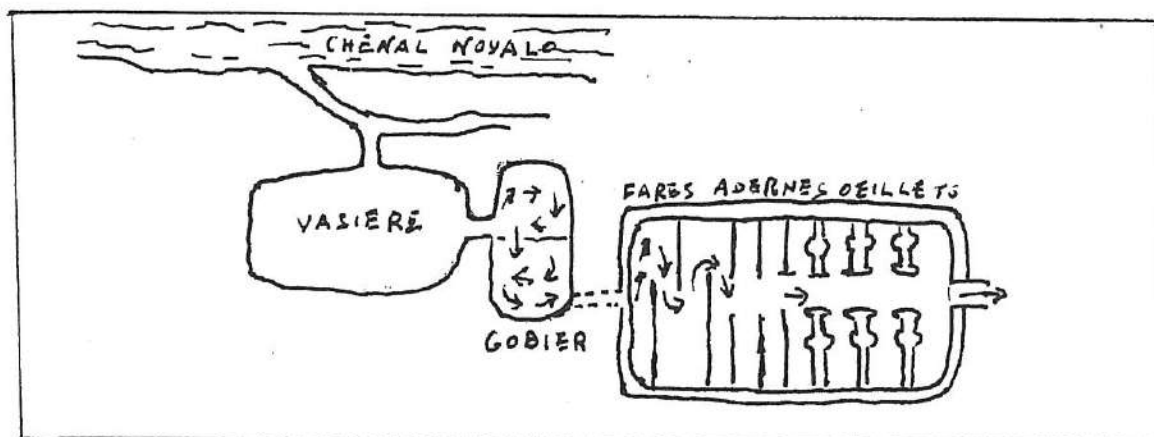
Mais commençons par le commencement. Depuis 1716, la France de Louis XV est malade de ses finances. Le contrôleur général Law croit avoir trouvé le remède. Il décide de remplacer les pièces d'or et d'argent par du papier monnaie qui circule plus vite et facilite la création d'entreprises par actions. Malheureusement la population n'a pas confiance et en février 1720 c'est le krach financier. Les actions perdent 50% et les billets n'ont plus aucune valeur. Beaucoup sont ruinés.

A Vannes les chanoines du chapitre n'ont plus les moyens d'assurer l'entretien de la cathédrale dont ils ont la charge. Que faire ?

Ils se rendent compte que l'industrie du sel est florissante sur le pourtour du golfe et à Guérande les marais salants font vivre une grande partie de la population depuis le 10<sup>ème</sup> siècle. Pensant qu'une telle entreprise serait viable sur les rivages de Séné en bordure de la rivière de Noyal, ils font venir trois experts de Guérande pour avoir leur avis.

Après verdict très favorable de leur part, une évaluation de terrain est faite le 14 octobre 1720. Ils adressent donc immédiatement une requête au roi par l'intermédiaire de Mgr Fagon pour lui demander de leur accorder, sous forme de don, la concession d'un terrain dépendant du domaine de Sa Majesté que la mer recouvre tous les jours de son reflux... La requête est accordée en conseil d'Etat le 7 février 1721 et le décret paraît le 30 avril 1721. La jouissance des terrains est accordée à titre d'inféodation, sous réserve de payer une redevance annuelle au Domaine de 30 livres.

L'arpentage et le bornage ont lieu les 3 et 4 mai 1724. Une commission est formée par François Bachelier conseiller du Roy, maître de la Chambre des Comptes de Bretagne. Elle comprend Olivier de Kermasson substitut du procureur, Martin Le Simple huissier, Julien Le Ray greffier, Pierre Julien Moreau arpenteur et priseur. Les chanoines Jan de La Roche et J.B. Maurice se joignent à la commission.



- Croquis de l'auteur.

Dans le procès-verbal, concernant Kerarden et Kerleguen, on peut noter :

"... Depuis le village de Montsarrac, jusqu'aux terres de celui de Kerarden situé au nord : 42 cordes"...

"... Des terres de Kerarden jusqu'à la mer : 48 cordes.

"... Entre le tenant et les villages de Montsarrac et Kerarden, laisser un espace de 2 cordes de largeur au moins pour la servitude du public"...

"... A l'est de la pointe de Penaval régnant et adjacent aux terres des deux villages de Kerarden et Kerleguen, continuant vers le nord le long des terres du village de Michotte"...

"...Bornes de pierres apposées à la pointe de Penaval, villages de Kerarden, Kerleguen, Michotte etc. Espace vague de 2 cordes pour la servitude du public"...

La zone de Montsarrac, dont fait partie Kerarden et Kerleguen, couvre 10 journaux et 4 cordes.

L'année suivante 4 paludiers de Guérande viennent inspecter les terrains bornés pour voir s'ils sont aptes à être transformés en marais salants. Ce sont Julien Jaunais, Jacques Richard, Jean Le Heudé et Pierre Briant, accompagnés de Louis Landay venu en observateur. La visite a lieu le 4 mai 1725 en présence des chanoines Verdoye, Nebout et Mercier. Les terrains ayant été déclarés aptes, un procès-verbal est dressé et déposé en l'étude de Me Le Dréan à Vannes.

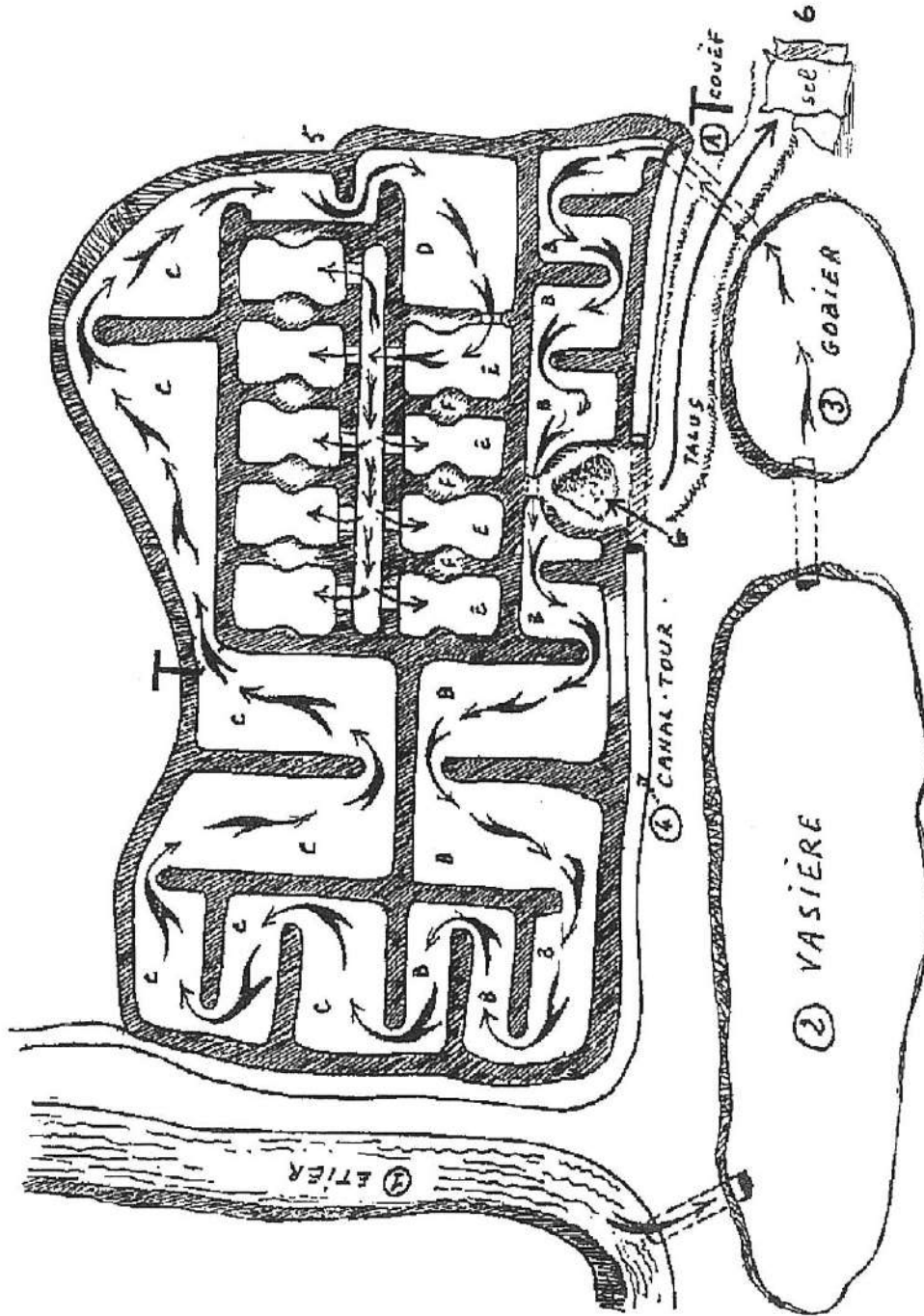
Il s'agit maintenant de procéder à l'aménagement. Le chapitre s'adresse à trois *"entrepreneurs de marais"* : Julien Jaunais, Jacques Richard, Pierre Lorand et un marché est conclu le 25 mai 1725. En octobre 1725, un quatrième, Guignolet Guénézan vient renforcer l'équipe. Les travaux commencent le 4 novembre 1725.

#### *AMENAGEMENT DES SALINES ET TECHNIQUE DES PALUDIERS DE GUERANDE*

Ces paludiers avaient acquis une longue expérience et procédaient de la manière suivante :

"A partir de l'étier qui amène l'eau de mer, on construit trois bassins bordés par des talus relevés avec la terre, la vase ou la glaise trouvées sur place. Ce sont la vasière ou métière, le gobier et la saline interne. La vasière est un grand bassin de stockage. On y fait entrer l'eau de mer par des buses ou tuits placées à la partie supérieure du talus et que l'on peut fermer à volonté. Lorsque les parasites (algues, sédiments) se sont déposés, on fait passer l'eau dans le gobier suivant le même procédé et où l'eau continue à se purifier. La métière peut aussi alimenter d'autres salines en dirigeant l'eau dans les tours (rigoles périphériques). On fait ensuite entrer l'eau dans la saline interne en ouvrant des vannes, appelées *"couefs"* à Séné. Tout d'abord dans le bassin de concentration constitué par les fares et les adernes où l'on laisse l'eau s'évaporer au maximum jusqu'à devenir saumure. Ensuite celle-ci passe dans les œillets qui sont les surfaces de récolte. Au paludier de régler judicieusement la circulation de l'eau dans ces différents bassins. Suivant les circonstances, il ralentit ou accélère le débit dans les fares et les adernes. L'eau séjourne environ 5 jours dans ces deux compartiments et sa densité augmente progressivement. De 10° Baumé au départ, la concentration atteint 28° Baumé à l'entrée des œillets. L'eau de mer est à ce moment à l'état de saumure et retient 280 grammes de sel au litre. Il suffit de 24 heures environ dans les œillets pour récolter le sel et le paludier pourra le ratisser avec son *"laz"* à partir de la ladure.

# CIRCUIT DE L'EAU DE L'ÉTIER JUSQU'À LA FORMATION DU SEL



## Circuit extérieur de l'eau

- 1/ Étier (jonction avec la mer)
- 2/ Vasière (réserve de 15 jours)
- 3/ Gobier (réserve de 1 journée)
- 4/ Canal-tour (vers d'autres salines)

## Circuit intérieur de la saline

- A/ Entrée de l'eau (couëf, buse)
- B/ Fares, vivre d'eau froide
- C/ Fares, bernes (pièces chaudes)
- D/ Adernes, autère, aintermain (réserve quotidienne)
- E/ Œillets
- F/ Ladure, table tablette
- G/ Mulon, termet, tesselier

- 5/ Vette, cadre, tour d'œillet  
(levée de terre canalisant le circuit)

● Passage du circuit sous le talus  
 └ Coupure du circuit

- 6/ Evacuation du sel

"La saumure accueillie dans les œillets peut produire une récolte journalière variant entre 15 et 50 kg suivant la surface, la saison, la température ou la technique du paludier. Les salines ne sont opérationnelles que de mai à septembre. A l'automne, les pluies les inondent et elles ne sont plus qu'un étang dans le marais. Au printemps il faut donc évacuer l'eau douce, soit dans l'étier à marée basse, soit dans un bassin de chasse, qui évacuera par la suite dans l'étier. On assèche les fares et les adernes tout au long du mois de mars. Ensuite on laisse à sec pendant un mois, ce qui permet de nettoyer les algues et les plantes parasites. On commence la mise en eau fin avril d'une façon très lente. Les œillets sont nettoyés fin mai quand la saumure arrive aux portes et les premières récoltes sont lieu généralement fin juin".

(Extrait du "Sel en Bretagne" de E. Boutin et M. Guiteny.)

L'aménagement des salines de Séné se fit en trois étapes :

- La première tranche commencée en 1725, fut terminée en 1729. Il en résulta 746 œillets dont 410 dévolus aux 14 chanoines du chapitre et 336 réservés à la mense capitulaire. Ces chanoines avaient pour nom : Dondel, Verdoye, Duclos Bossard, Delangle, Maurice, Boutouillic, Ragot, de Coëtlogon, Nébout, de la Roche, Leboué, Mercier, Huchet et Le Gouvello .

Si les premiers paludiers venaient de Guérande, où l'on parlait français, la presque totalité des suivants étaient de Batz où l'on pratiquait l'exception linguistique. On a parlé breton dans cette presqu'île, paraît-il, jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle... ce qui a dû faciliter les contacts avec les Sinagots bretonnants.

Ces paludiers s'appelaient Louis Landais, Tristan Loiseau, Jacques Calo, Aubin Richard, François Lacroix, Pierre Lino, René Cadro, Jean Chapon et un peu plus tard Pierre Danio et Jan Malry.

L'ensemble des marais salants était donc divisé en 14 loties, une lotie étant un groupe d'œillets et un œillet mesurant environ 6 m x 9 m.

- La deuxième tranche qui comprenaient 1 068 œillets, fut terminée en 1733. A ce moment la répartition était la suivante :

1 <sup>ère</sup> lotie	Chanoine Le Gouvello	Paludiers	Tristan Loiseau et René Colombert
2 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Dubois	"	Tristan Loiseau et Pierre Lino
3 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Boutouillic	"	Tristan Loiseau et Jacques Calo
4 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Mercier	"	Vve Louis Landais
5 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Maurice	"	J. et Y. Calo le Jeune et Le Duc
6 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Dondel	"	Le Duc et Colombert
7 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Delangle	"	J. et Y. Calo le jeune et Pierre Lino
8 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Nébout	"	J. et Y. Calo le jeune et Pierre Lino
9 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Ragot	"	Jean Chapon et Guignolet Landais
10 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Le Vallois	"	Guignolet Landais et J. Calo le jeune
11 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Huchet	"	Sylvestre Calo, Vve Landais, G. Landais
12 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Verdoye	"	Jean Chapon et Sylvestre Calo
13 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine Duclos Bossard	"	G. Landais, J. Chapon, Yves Mouilleron
14 <sup>ème</sup> lotie	Chanoine de Coëtlogon	"	François Lacroix.



- La troisième tranche terminée en 1742 porta sur le nombre d'œillettes à 2 511 dont 1 679 entre les 14 chanoines évalués à 13 227 livres et 832 réservés à la mense d'une valeur de 4 530 livres. Les propriétaires de ces 14 lots étaient dans l'ordre : les chanoines Le Gouvello, Duchesne, Huchet, Boutouillic, Duclos Bossard, du Douhet, Gibon, Mauduit, Yviquel, Mazeas, Le Drogo, Vallois, Pavis et de Marques.

Leurs paludiers se nommaient : Jean Chapon, Yves Landais, Pierre Lacroix, François Mouilleron, yvon et Jacques Calo, Thomas et Nicolas Chelet, Paul Calo, Jan Landais, Sylvestre Le Duc, Pierre Bourdic, Aubin Richard, Pierre Brohan, Jacques Gesland, Pierre Le Duc, Julien Lenormand, Mathurin Loiseau, Jan Lecoq, Jan Le Ray, Pierre Lino, Vve Régent, René Cadro, Guillaume Chelet et Nicolas Sauveur.

La répartition géographique de ces 14 loties, était, par ordre d'importance : Cano 413 œillettes, Michotte 362 œillettes, Kerarden 357 œillettes, Falguerec 357 œillettes, Brouël 111 œillettes et Dolan 79 œillettes.

Les marais salants de Kerarden-Kerleguen et Michotte sont groupés dans l'anse naturelle comprise entre les pointes de Brouël et de Penaval et desservis par un étier commun.

Voici comment étaient répartis les 357 œillettes de la zone Kerarden-Kerleguen en 1742 :

- 1<sup>ère</sup> lotie : appartenant au chanoine Le Gouvello. 56 œillettes à l'ouest de la saline 112, au nord du village. Le paludier est Jean Chapon. Leur valeur est de 10 livres l'œillette, soit au total 560 livres.

- 2<sup>ème</sup> lotie : au chanoine Duchesne. 56 œillettes à l'est de la saline 112, exploités par Jean Landais et évalués à 560 livres... 45 œillettes à l'est de la saline 105, exploités par Nicolas Chelet et évalués à 247 livres.

- 7<sup>ème</sup> lotie : au chanoine Gibon. 80 œillettes au nord du village décomposés ainsi : 38 œillettes à la Vve et aux enfants de Pierre Le Duc, 22 œillettes exploités par Pierre Calo, 20 œillettes exploités par Julien Lenormand et évalués à 8 livres l'œillette, soit au total 640 livres.

- 12<sup>ème</sup> lotie : au chanoine Vallois et exploités par Pierre Lacroix. 45 œillettes au nord du village d'une valeur de 450 livres.

- 14<sup>ème</sup> lotie : au chanoine de Marques. 75 œillettes dans l'est du village et décomposés comme suit : 50 œillettes exploités par Pierre Danio, valeur 9 livres l'œillette et 25 œillettes exploités par Julien Lenormand, valeur 8 livres l'œillette. Soit au total 650 livres.

Ce partage avait été signé par les chanoines Duclos Bossard, Le Drogo et Mauduit.

Dans la saline contiguë de Michotte les 362 œillettes étaient répartis dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> loties appartenant aux chanoines Duclos Bossard, du Douhet, Mazeas, Le Drogo, Pavis et exploités par les paludiers Yvon Calo, Jacques Bourdic, Pierre Calo, Jacques Calo, Olivier Priol, Pierre Cadro, la Vve et enfants de François Le Duc et Pierre Le Duc.



*Les frères Richard, paludiers de Michotte vers 1875  
(photo Joseph Michel)*

Le sel était commercialisé par les soins des chanoines, une grande partie étant destinée à l'exportation. Le prix était fixé au muid. Il y avait le muid de Rhuys et celui du Croisic, ce dernier étant le plus répandu. Le premier pesait 3 800 kg et le second 3 300 kg qui était divisé en 22 moëtes (ou mouët) de 150 kg. Les prix sont variables et fluctuent beaucoup.

Si en 1730 le muid vaut 36 livres 15 sols, il est à :

- 28 livres en août 1750,
- 67 livres en moyenne en 1751,
- 76 livres en moyenne en 1752,
- 24 livres en moyenne en 1753.

Il atteint parfois des records (de hausse ou de baisse). Ainsi en octobre-novembre-décembre 1751 et janvier 1752, il atteint 100 livres. Par contre en 1755 il descend à 16 livres. (A.D.M. B. 770).

Dès 1730, le trafic était déjà important. Des chaloupes ou allèges à faible tirant d'eau venaient charger le sel sur les salines et le transportaient, via le passage de Saint-Armel, jusqu'à Roguedas où il était transbordé sur les voiliers caboteurs. Leur destination était le plus souvent l'Espagne, mais aussi la Suède.

Dans le document (A.D.M. 69 G 3) on relève ces chargements pour l'Espagne :

- En 1730 entre le 20 octobre et le 14 décembre "*les sels tant des particuliers que de la mense*" sont chargés sur des navires suivants :

- Le Griffon volant	Capitaine Louet	42 muids
- Le Roy des Indes		34 muids
- L'Avanturier	Capitaine J. Dréano	20 muids
- L'Anglois		11 muids 1/2
- Le Saint René		24 muids
- Le Toutsaint		22 muids
- Le Saint Jean d'Auray		16 muids 1/2
- La Marianne Fleurie	Capitaine Le Thiec	30 muids 2/3
- La Marie Josèphe		24 muids
	<u>Au total</u>	<u>224 muids 2/3</u>

- A l'automne 1737 autre chargement pour Bayonne et Espagne :

- Le Saint Michel	Capitaine Louet	15 muids 1/2
- Le Pierre Marie	Capitaine Bellanger	4 muids et 8 moëtes
- La Julienne	Capitaine Yves Nio	32 muids 1/2
- Le Saint Joseph	Capitaine J.H. Thiec	35 muids
- Le Saint Michel		16 muids
- L'Avanturier	Capitaine J. Dréano	9 muids et 14 moëtes
- La Julienne	Capitaine Yves Nio	34 muids
- La Rochelle		24 muids

- Vente et livraison de 24 muids à M. La Rive Gravé pour M. Arnaud Lamaignère de Bayonne.

- Le produit net de la vente du sel chargé pour la mense se monte à 5 337 livres 1 sol et 6 deniers dont 1 325 livres 7 sols et 2 deniers réservés au chapitre.

- Ce compte est signé des chanoines : Verdoye, Ragot, Huchet et Duboys.

En règle générale, le paludier avait droit au quart de la récolte, ce qui n'était pas toujours un gage d'enrichissement. Certaines années, en effet, de mauvaises conditions climatiques pouvaient réduire considérablement la récolte. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, les cours du sel variaient de façon importante. Quand les prix étaient au plus bas, comme en 1755, certains paludiers envisageaient même de quitter le métier et les propriétaires affolés, pour ne pas perdre un personnel qualifié, proposaient une part plus importante de la récolte pouvant aller jusqu'à 50%.

Cependant les paludiers ont obtenu, à certaines époques, quelques avantages. Une ordonnance de Louis XVIII, en date du 30 avril 1817, rétablit la « *Troque du sel* » ou bénéfice « *dit des 100 kg* ». Le Conseil de paroisse, composé du recteur, du maire et du receveur des douanes, établissait chaque année la liste des paludiers avec le nombre de leurs ayants droit. Ce système leur octroyait 100 kg de sel, en franchise, par personne. Ils devaient aller le vendre à l'intérieur de la ligne douanière « *trois lieues des salines* » et ramener en échange une certaine quantité de grains « *blé, seigle, sarrasin* » qui était précisée par le Conseil de paroisse. Une partie des céréales était conservée par les intéressés pour leur subsistance et le reste vendu.

Comme les petits pêcheurs de Séné, les paludiers pratiquaient des activités annexes, cultivant quelques lopins de terre et élevant vaches, cochons et volailles. Certains tenaient même une petite exploitation agricole. Dans les chaumières, les épouses filaient le chanvre et le lin. Les écheveaux vendus au tisserand et au cordier offraient un complément de revenus non négligeable.

Par grand beau temps et vent d'est, il se forme à la surface des œillets un sel très léger appelé "*fleur de sel*". Cette denrée très recherchée revenait traditionnellement au paludier, qui l'utilisait, en partie pour sa consommation personnelle et revendait le reste.

Après la récolte des sels, on asséchait les fares et les adernes, pour procéder au nettoyage des algues et des sédiments. C'était l'occasion de faire des "*pêches miraculeuses*" d'anguilles. Là encore, par tradition, c'était un privilège réservé aux paludiers. Une partie du poisson, salée et mise en barils était gardée pour la consommation familiale, le reste vendu dans le voisinage.

Enfin le paludier était rémunéré pour l'entretien des salines, comme les travaux de maçonnerie, réfection et consolidation des talus. Il était également payé pour le charroi des sels et leur chargement sur les allèges.

\* \* \*

Il y avait parfois des litiges sérieux entre bateliers et chargeurs.

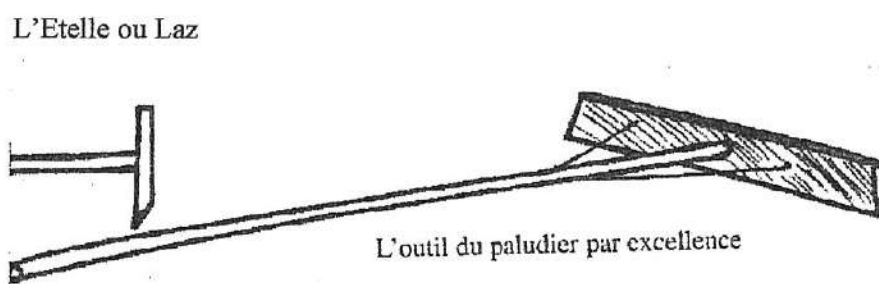
Les Archives relatent un conflit qui opposa, en 1766, les chanoines aux bateliers qui contestaient le prix prévu pour le transport d'une cargaison de sel à charger sur un caboteur suédois, en baie de Roguédas. Les marins incriminés, au nombre de quatre, avaient pour noms Jacques Doriol dit Stival, Pierre Le Duc, tous deux de Kerarden et par ailleurs Yves Le Franc et Benoît le Franc de Montsarrac.

Objet du délit : les susdits refusent de transporter le sel à raison de 40 sols le muid, ce qui est le prix courant. L'Amirauté commande aux bateliers de s'exécuter et, en outre, leur enjoint de se présenter à la 1<sup>ère</sup> audience pour "avouer ou contester les faits". Requête expédiée le 13 octobre 1766.

L'industrie du sel à Séné commence à se dégrader dans la 2<sup>ème</sup> partie du 19<sup>ème</sup> siècle. L'augmentation des taxes, la concurrence des sels étrangers, en particulier du bassin méditerranéen, rendent les exploitations de moins en moins rentables. Les propriétaires vendent leurs salines qui, la plupart du temps, sont rachetées par leurs paludiers ou des agriculteurs.

Aux dires de Mme Richard, les derniers paludiers ont exploité sur Michotte et Kerarden jusqu'en 1944-1945. J'ai pu voir, en sa compagnie, "in situ", quelques tronçons de talus, les vestiges d'une cale où venaient charger les bateaux et même, les ruines d'une salorge. \*

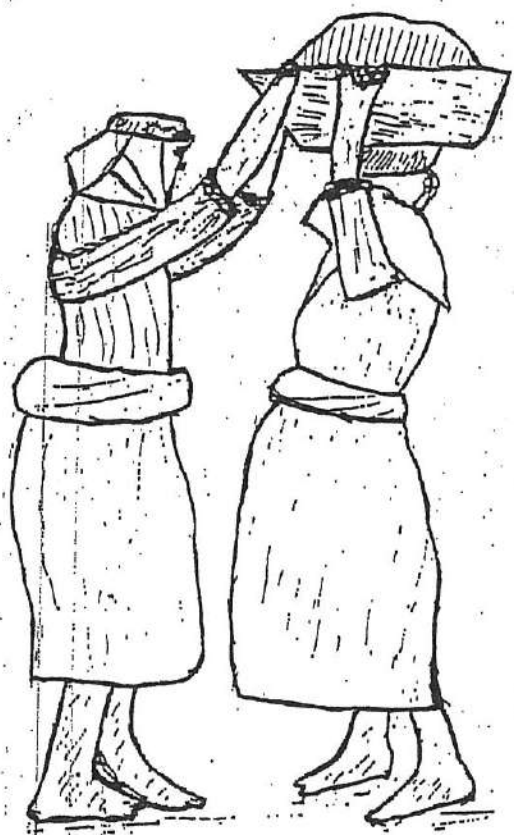
Aujourd'hui les marais salants, redevenus sauvages, sont le refuge de nombreux oiseaux qui trouvent là un milieu naturel très riche.



*Croquis d'après "Le Sel en Bretagne" de E. Boutin et M. Guiteny*

\* - Salorge : hangar, grenier à sel.

## PORTAGE DU SEL



*Ajustage de la gède sur la torche.*

*La gède est un bac en bois léger qui peut contenir 30 kg.*

*La torche est un coussinet posé sur la tête. Ensuite les porteuses se dirigent vers le mulon, pieds nus et jupe retroussée.*

*(d'après croquis de Mathurin Méheut (1882-1958))*



## ORIGINE TOPONYMIQUE DES DEUX VILLAGES

Il est souvent malaisé de cerner avec précision l'étymologie des noms de lieux bretons... Ceci pour diverses raisons.

On peut ne pas comprendre dans le contexte actuel ce qui a déterminé l'appellation d'un lieu au Moyen Age. Un même mot a subi parfois des graphies différentes. J'ai trouvé Kerarden écrit *Kerherdrenn*, *Khardene*, *Khardin* et même *Kerdennes*.

Il est évident que l'on a ici des noms en "*Ker*". Ce préfixe est le mot le plus fréquent pour désigner un domaine rural breton. Autrefois "*Kaer*" qui provient, d'après Ifor Williams du latin "*Quadrum*", dans le sens primitif de forteresse.

- Kerarden : de "*Ker er deuen*", village sur une élévation de terrain... ce qui correspond bien à la réalité.

- Kerleguen : suivant la façon dont on l'écrit, ce mot peut avoir deux significations. Si on le décompose en "*Kerles-guen*", il signifie "*hameau de la cour seigneuriale blanche*". Par contre, j'ai trouvé des "*Keraleguen*". Décomposé en "*Ker halleguen*", il s'agirait d'un village où il y a des saules. Mais étant donné que ce hameau était une terre noble, il est probable qu'il correspond à la première définition.

## LA CHAPELLE DE KERARDEN

Elle fut édifée en 1846 sous le rectorat de Jean René Thoumelin. Ce recteur, né à Carnac en 1787, mourut à Séné dans sa 82<sup>ème</sup> année. Après une courte carrière maritime, il entra au grand séminaire de Vannes et fut nommé prêtre le 24 septembre 1814. D'abord vicaire de Locmariaquer, en charge du secteur de Saint-Philibert. Le 18 février 1822, Mgr de Bruc lui confia le rectorat de Séné où il demeura jusqu'à sa mort, 46 ans plus tard, en 1868. Ce bon prêtre fut très regretté par ses paroissiens.

La chapelle, dédiée à la Vierge, sous le vocable de Notre Dame de Bon Voyage, a les caractéristiques des chapelles du 19<sup>ème</sup> siècle. De forme rectangulaire, avec une sacristie au chevet, elle fut construite en moellons revêtus d'un enduit. Les portes et fenêtres sont en plein cintre. A l'ouest, surmontant le pignon, un clocheton à baies rectangulaires en pierres de taille, avec sommet de forme pyramidale. Au-dessous un oculus domine le portail.

Adossé au mur du chevet, l'autel est construit en tronc de pyramide renversée, peint en faux marbre et orné de "*l'agneau mystique*". Il fait corps avec un faux retable compartimenté en trois corniches et des pilastres peints en vert. Au niveau supérieur trois niches : au milieu une vierge de l'Immaculée Conception et, de part et d'autre, les statues de saint Sébastien et saint Roch provenant de la chapelle d'Auzon disparue. Sur le tympan formé par la voûte, le Père Eternel étend ses bras devant un ciel de nuages, fresque qui a été entièrement restaurée. Deux ex-voto, offerts par les marins, sont suspendus dans la nef. Les bancs de chêne proviennent du grand Séminaire de Vannes.

Depuis quelques années, une association de défense du Patrimoine a vu le jour sous le nom des "*Amis de Kerarden*". Elle s'est donnée pour principal objectif, l'entretien et l'embellissement de la chapelle. Aussi, à ce jour, peut-on admirer un certain nombre de réalisations à mettre à son actif.

En 1994, une nouvelle cloche a été mise en place, l'ancienne comportant des fêlures et émettant des sons discordants.

En 1996, les deux vitraux du mur nord-est ont été remplacés :

- Le premier : intitulé "*Séné entre terre et mer*" montre, en abrégé, les spécificités des lieux : une carriole chargée de foin, le calvaire de Montsarrac et à la partie supérieure, un bateau sinagot sous voiles.
- Le second : dédié à "*Notre Dame de Bon Voyage*", montre la Vierge bénissant la mer sur laquelle vogue un navire d'autrefois.

En l'année 2000, deux autres vitraux sur le mur sud-ouest, inaugurés le 22 août, jour du pardon annuel.

- Le premier : montre différents métiers de la mer : pêcheurs jetant leur filet, constructeurs de barques et paludiers.
- Le second : est un vitrail à thèmes figuratifs. On y voit les tables de la Loi, l'agneau mystique, un poisson, le pain et le vin symbolisant l'eucharistie, les clefs de saint Pierre, la couronne d'épines. Tous ces emblèmes entourent un vase d'où s'échappent des grappes de raisins et des épis de blés.

A la même époque, le verre blanc de l'oculus a été remplacé par un petit vitrail représentant une croix celtique (Triskell).

Ces cinq vitraux sont l'œuvre du maître verrier D. Brillouet de Brandivy. Dans la nef, devant l'autel, on peut admirer, suspendue à la voûte une petite croix de bois ornée de jolis émaux offerte par un artisan local, C. Le Petit. \*

L'édification de cette chapelle a donné lieu, dès l'origine, à un pardon annuel très suivi, dont la date se situe toujours au mois d'août

En début d'après-midi les fidèles partaient en procession vers le calvaire-autel de Montsarrac... monument classé qui a été dépeint par André Viaud Grand Marais dans un bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, qui le date de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle.

Après une pause prolongée, durant laquelle avait lieu une cérémonie de prières et de chants, les processionnaires revenaient vers la chapelle pour la célébration des vêpres.

\* En projet, la restauration complète du chœur avec réfection des peintures en trompe-l'œil et boiseries.



Au cours de la procession, les jeunes filles portaient la statue de Notre Dame de Bon Voyage ainsi que des bannières dont les cordonnets étaient tenus par des petites filles. Les garçons portaient fièrement des ex-voto représentant des voiliers, ainsi que des avirons, rappelant de cette façon l'ascendance maritime des Sinagots.

Après les vêpres, se déroulait la fête profane avec jeux divers... mât de cocagne, boule pendante, jeux de boules, courses en sacs, etc. tous les amusements habituels des kermesses du pays.

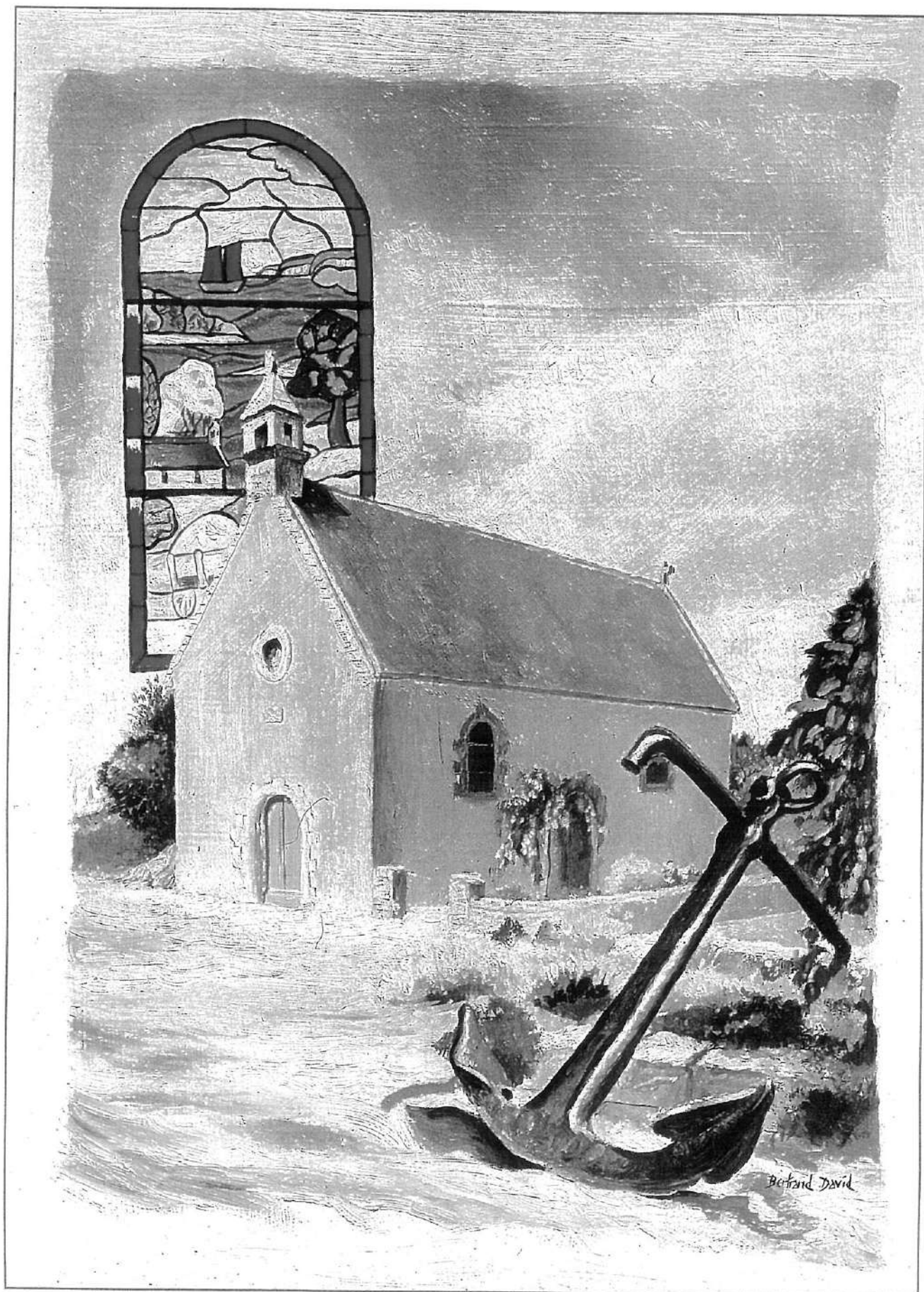
#### *POURQUOI L'EDIFICATION DE CETTE CHAPELLE ?*

Certains ont cru y voir un rapport avec les marais salants. Ce n'est pas mon avis, ceci pour plusieurs raisons :

- 1.- La chapelle date de 1846 ; les marais salants ont été opérationnels dès 1728, c'est-à-dire 118 ans auparavant. Pourquoi aurait-on attendu plus d'un siècle pour prendre cette décision ?
- 2.- Les salines ont fourni leur plein rendement entre 1740 et la Révolution. Ce fut l'âge d'or. Il eût alors été plus judicieux de la construire à ce moment-là.
- 3.- Les salines de Kerarden n'étaient pas les plus importantes, tant s'en faut.

Pour ma part, je vois d'autres raisons à l'édification de la chapelle.

- 1.- La chapelle d'Auzon venait de disparaître. On pouvait donc en utiliser les matériaux et les statues.
- 2.- Un but de décentralisation. Il était intéressant d'avoir une chapelle de quartier, comme celle de Saint-Laurent et comme on fera plus tard pour la chapelle de Langle. Quant à l'emplacement, Kerarden était très indiqué, car le village est le centre d'une zone habitée qui comprend Bot Spernen, la Garenne, Montsarrac, Kerleguen, Michotte, Cressignan, Auzon et Bilherbon.
- 3.- Accroissement de la population de Montsarrac résultant, de l'implantation d'une importante usine d'alginates à la Garenne, à la même époque.
- 4.- L'emplacement du magnifique calvaire-autel de Montsarrac donnait l'opportunité à Kerarden de créer un pardon annuel avec procession entre ces deux édifices religieux.



*Notre-Dame de Bon Voyage de Kerarden  
(Huile Bertrand David)*

## ÉPILOGUE

Aujourd'hui le paysage a bien changé. Il serait difficile de reconnaître parmi les pimpantes villas, les antiques chaumières d'autrefois.

La population aussi n'est plus la même. Plus de cultivateurs, les petites exploitations ne sont plus rentables, directives bruxelloises et quotas obligent... plus de petits pêcheurs, ni de paludiers. Le voiturier n'aurait personne à transporter, chaque famille ayant sa propre automobile, sinon plusieurs.

Les nouveaux habitants se classent en deux catégories : les actifs qui se sont tournés vers le "tertiaire" et travaillent à la ville voisine et les retraités, du pays ou d'ailleurs, venus chercher au village une certaine qualité de vie... calme et tranquillité loin des fureurs de la ville.

Mais alors, le passé est-il définitivement révolu et oublié ? Eh ! bien non, pas tout à fait. Il se passe chaque année une sorte de miracle.

Au mois d'août, aux premiers tintements de la cloche de la chapelle, la population accourt et reprend les gestes d'autrefois. La procession s'ébranle, égayée par les costumes traditionnels des groupes folkloriques. On entonne avec ferveur des chants aux paroles désuètes.

Tout se passe comme si ce petit peuple craignait de perdre ses racines.... Et je pense que c'est très bien ainsi.

Camille ROLLANDO.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Archives Départementales du Morbihan :
    - Les Salines de Séné : - G 495 ou 69 G<sup>1</sup>  
- G 496 ou 69 G<sup>2</sup> et G<sup>3</sup>.
    - Recensement : - 3 ES 243
- 

- Bulletins de la Société Polymathique du Morbihan.
  - Boutin (E) et Guiteny (M) : "Le Sel en Bretagne".
  - Dalido (P.) : "Cahiers d'Histoire Maritime du Morbihan".
  - Danigo (Chanoine) : "Eglises et Chapelle de Vannes Est".
  - Gouletquer (P.L.) : "Les Briquetages Armoricaïns".
  - Rollando (Camille) : "Séné d'Hier et d'Aujourd'hui".
- 

## ILLUSTRATIONS

- Couverture : - aquarelle de Dominique Giannerini - 1996.
  - Page 3 - Les tuiles romaines (extrait de l'habitation romaine dans le Finistère - Musée de Quimper).  
C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui".
  - Page 15 - Scène de labour (photo Vincent Le Franc) et Vannes : un coin de la Foire aux oignons - photos extraites du livre de C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui".
  - Page 18 - Élément de saline à augets morbihannaise - croquis extrait de la thèse de P.L. Gouletquer : "les briquetages armoricains" - C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui".
  - Page 20 - Salines de Séné : croquis de l'auteur.
  - Page 22 - Circuit de l'eau de l'étier jusqu'à la formation du sel. - croquis J.F. Decker.
  - Page 25 - Les frères Richard, paludiers à Michotte vers 1875 (photo Joseph Michel) - C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui".
  - Page 28 - L'outil du paludier par excellence - croquis d'après le "Sel en Bretagne" de E. Boutin et M. Guiteny - C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui".
  - Page 29 - Portage du Sel - croquis de Mathurin Méheut - C. Rollando : "Séné d'Hier et d'aujourd'hui".
  - Page 33 - La chapelle Notre Dame de Bon Voyage de Kerarden - Huile de Bertrand David.
-

## TABLE DES MATIÈRES

- <u>En couverture</u> : Aquarelle de Dominique Giannerini 1996.	
<b>- KERARDEN, ET KERLEGUEN VILLAGES DE SÉNÉ .....</b>	<b>1 À 36</b>
- <b>KERARDEN AU COURS DES ÂGES.....</b>	1
- <b>DÉMOGRAPHIE ET CONTEXTE SOCIAL.....</b>	2
- Les Tuiles Romaines (extrait de l'habitation romaine dans le Finistère" - Musée de Quimper).....	3
- <b>KERARDEN - KERLEGUEN EN 1906.....</b>	4
- <b>LA VIE MARITIME.....</b>	11
- <b>L'AGRICULTURE À KERARDEN ET KERLEGUEN.....</b>	13
- Scène de Labour et Foire aux oignons à Vannes - (C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui").....	15
- <b>L'INDUSTRIE DU SEL À SÉNÉ.....</b>	16
- KERARDEN ET KELEGUEN AUX PREMIERS POSTES DANS CETTE AVENTURE.....	16
- LES FOURS A AUGETS DE L'EPOQUE GALLO-ROMAINE.....	16
- QUEL A ETE L'USAGE DE CES AUGETS .....	16
- LES FOURS A AUGETS DU PESCHIT.....	17
- Élément de saline à Augets - (P.L. Gouletquer : "Les briquetages armoricains").....	18
- <b>LES MARAIS SALANTS DE SÉNÉ AU XVIIIÈME SIÈCLE.....</b>	19
- KERARDEN ET KERLEGUEN DANS LE CONTEXTE GENERAL.....	19
- Les Salines de Séné (carte de l'auteur).....	20
- AMENAGEMENT DES SALINES ET TECHNIQUES DES PALUDIERS DE GUERANDE.....	21
- Circuit de l'eau de l'étier (croquis de J.F. Decker).....	22
- Les frères Richard (photo de Joseph Michel) - C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui").....	25
- L'outil du paludier par excellence - croquis de E. Boutin et M. Guiteny "Le sel en Bretagne".....	28
- Le portage du sel (d'après un croquis de Mathurin Méheut - C. Rollando : "Séné d'hier et d'aujourd'hui").....	29
- <b>ORIGINE TOPONYMIQUE DES DEUX VILLAGES.....</b>	30
- <b>LA CHAPELLE DE KERARDEN.....</b>	30
- POURQUOI L'EDIFICATION DE CETTE CHAPELLE .....	32
- La chapelle Notre Dame de Bon Voyage de Kerarden - Huile de Bertrand David.....	33
- <b>EPILOGUE.....</b>	34
- <b>BIBLIOGRAPHIE ET ILLUSTRATIONS .....</b>	35
- <b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	36